

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 825

présenté par

Mme Rabault, M. Vallaud, Mme Untermaier, Mme Karamanli, Mme Pires Beaune et les membres
du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE 35

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et précisant les raisons qui ont conduit à écarter les autres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La confiance entre la puissance publique et les citoyens repose sur des informations claires. Cet amendement vise à argumenter les choix retenus.